



# **VINITECH & SIFEL 2010**

**MAITRISER ET VALORISER SES CREATIONS :**

**Marques, dessins & modèles, droits d'auteur et  
brevets**



**schmit -  
chrétien**

conseils en propriété industrielle,  
membre de la compagnie nationale  
des conseils en propriété industrielle

---

# Conseils en Propriété Industrielle

**Jean-Marc COQUEL**

Conseil en PI - Ingénieur Brevet

**Bérénice AUBERT**

Mandataire Européen près de l'Office  
Communautaire. Juriste

**SCHMIT – CHRETIEN SAS**

**111, Cours du Médoc**

**33000 Bordeaux**

**Tél : 05 56 11 24 50**

**email : [bordeaux-marques@schmit-chretien.com](mailto:bordeaux-marques@schmit-chretien.com)**

**Fax : 05 56 50 80 07**

**<http://www.schmit-chretien.com>**



**schmit -  
chrétien**

conseils en propriété industrielle,  
membre de la compagnie nationale  
des conseils en propriété industrielle

# Les acteurs de la Propriété Industrielle



**Avocats spécialisés**

**CCI BORDEAUX**

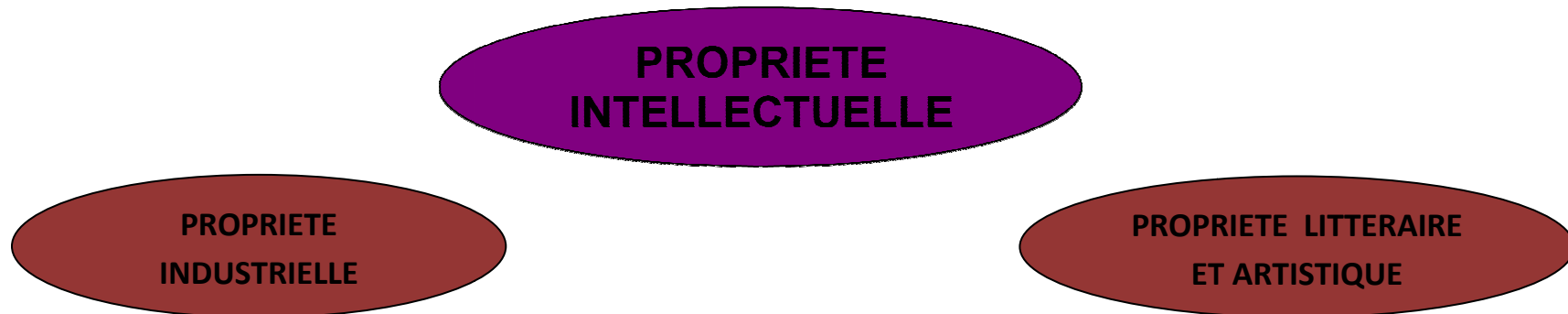
**inpi**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE

**oseo**

REGION  
**A**  
AQUITAINE

**INNOVALIS**  
AQUITAINE

**CHAMBRE DES METIERS**



◆ **Créations techniques**

Brevets  
Certificats d'obtention végétale  
Topographies de semi-conducteurs

◆ **Créations ornementales**

Dessins et modèles

◆ **Signes distinctifs**

Marques  
Indications de provenance  
Appellations d'origine  
Noms de domaine  
Dénomination sociale, nom commercial, enseigne

◆ **Droits d'auteur**

Oeuvres littéraires, musicales, graphiques, plastiques...  
Logiciels

◆ **Droits voisins**

Destinés exclusivement aux artistes-interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes, et aux entreprises de communication audiovisuelle



<b>COMPARATIF DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE</b>			
<b>TYPE DE PROTECTION</b>	<b>PROCEDURE</b>	<b>CARACTERISTIQUE</b>	<b>DUREE TOTALE</b>
<b>Marque</b>	Dépôt, examen, publication, opposition, enregistrement, renouvellement	Distinctivité, Disponibilité et licéité	<b>10 ans</b> Éternellement tous les 10 ans Taxes officielles : une fois pour 10 ans
<b>Dessin et modèle</b>	Dépôt, Publication Enregistrement, renouvellement	Caractère propre nouveauité	<b>25 ans</b>
<b>Propriété littéraire et artistique et droits d'auteurs</b>	Protection à la date de la création	Originalité	<b>Durée de vie de l'auteur + 70 ans après son décès</b>



<b>COMPARATIF DES TITRES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE</b>			
<b>TYPE DE PROTECTION</b>	<b>PROCEDURE</b>	<b>CARACTERISTIQUE</b>	<b>DUREE TOTALE</b>
<b>Brevet</b>	Dépôt, publication, délivrance, annuités	Protection d'une solution technique, activité inventive	20 ans
<b>Nom de domaine</b>	Réservation	Droit à compter de l'activation du site + suppose un risque de confusion	renouvelable
<b>Dénomination sociale, enseigne, nom commercial</b>	Inscription au RCS et usage – objet social	Identifiants commerciaux Distinctivité et disponibilité	Durée de vie de la société

✓ Un même objet peut donc bénéficier de plusieurs titres de  
Propriété Industrielle



## *Qu'est ce qu'une marque ?*

Une marque est un signe distinctif constituant un repère pour le consommateur permettant d'identifier des produits ou services comme provenant d'une entreprise déterminée et de les distinguer de ceux des concurrents.

**- Acquisition par l'enregistrement : pas de droit d'usage en France**



- Le droit de propriété sur une marque permet d'obtenir l'exclusivité sur un signe par rapport aux produits et services désignés

dans la demande. : exemple :



ET



✓ Respect donc du « principe de spécialité »

- Le titre de propriété d'une marque constitue un bien patrimonial.



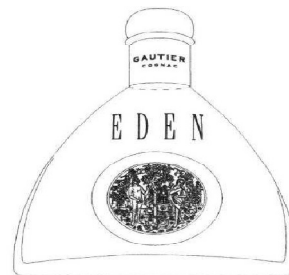
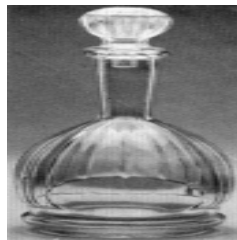
## Quels types de marque ?

- **Marque nominale: VOG pour des bondes, DIAM pour des bouchons**  
(nom inventé, nom commun, nom patronymique, nom géographique, chiffres.....)

- **Marque figurative :**

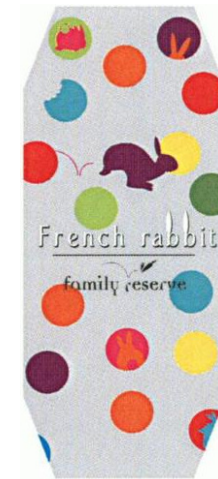


- **Marque 3D :**





**- Etiquettes (packaging) :**





## Quelles précautions avant dépôt ?

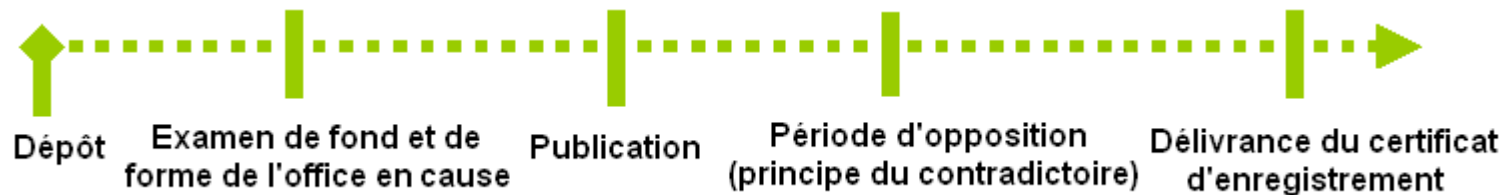
- Disponibilité du signe : l'INPI attribue un numéro et une date de dépôt mais n'effectue aucun contrôle des antériorités.

: rôle du spécialiste d'interpréter le résultats des recherches d'antériorité : appréciation du risque de confusion par rapport aux droits antérieurs : marques identiques et/ou similaires, nom de domaine, identifiants commerciaux....

- Conditions de validité du signe



## Comment se passe concrètement la procédure ?



- ◆ France 5-6 mois
- ◆ Communautaire : 8-9 mois
- ◆ Internationale : 12 et 18 mois

### **Durée de procédure :**

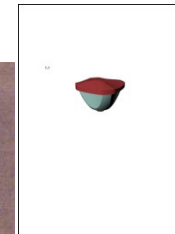
- Dépôt d'une marque ne signifie un enregistrement automatique du titre



## Qu'est-ce d'un dessin & modèle ?

Toute création (produit ou partie d'un produit), à deux ou trois dimensions, qui revêt un caractère apparent c'est-à-dire perceptible à l'œil nu.

Objet de la protection : l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit, caractérisée en particulier par ses lignes, contours, couleurs, forme, texture ou ses matériaux : **utile ou esthétique**





## *Quel territoire ?*

- a. Modèle français effectué auprès de l'INPI**
- b. Modèle communautaire effectué auprès de l'OHMI : 27 pays membres de l'Union Européenne dans le cadre d'une procédure unique**
- c. Modèle international effectué auprès de l'OMPI**
- d. Modèle national effectué auprès de l'Office national**



## *Pourquoi déposer ?*

- A. Droit exclusif d'exploitation : action en contrefaçon**
- B. Présomption de propriété au profit du titulaire**
- C. Présomption de validité et de date de création du dessin et modèle**
- D. Saisie et retenue en douanes.**
- E. Obtention rapide du titre – contestation de la validité en justice**



## **LES ACTIONS CONTRE LES TIERS : respect de ses droits privatifs**

### ✓ **LETTRE DE MISE EN DEMEURE**

= obtenir la cessation de l'atteinte / accord de coexistence...

### ✓ **ACTION EN CONTREFAÇON**

= au civil ou au pénal

Nouvelles dispositions du législateur sur la réparation du préjudice :

Fixation objective des D&I par : manque à gagner (sur les bénéfices perdus sur les ventes manquées, bénéfices du contrefacteur, préjudice



moral causé, désorganisation du réseau de distribution, banalisation du produit...

+ obligation d'information + destruction des produits + publication de la décision dans des revues spécialisées

✓ **ACTION EN CONCURRENCE DELOYALE / PARASITISME**

= sur faits distincts de la contrefaçon : reprise des couleurs...

= fondement des articles 1382 et 1383 du code civil pour obtenir réparation du préjudice



## **CONCLUSION :**

### **Maîtriser et sécuriser son projet :**

par un encadrement des créations, nouveautés par les acteurs de la Propriété Industrielle – en amont et en aval- pour les questions techniques, stratégiques, juridiques, financières :

- quels sont les résultats des recherches d'antériorité ?
- quel territoire visé ?
- quelle durée de protection souhaitée ?
- quel budget je dispose ?



- quel est le champ de protection recherché ?

par la rédaction de contrat de confidentialité, enveloppe Soleau, le respect du secret...

**Valoriser :**

**Par des dépôts de titres** de Propriété Industrielle : portefeuille d'actifs incorporels : renforce la valeur de votre entreprise, gage de sécurité et sérieux à l'égard de vos partenaires

**Par la conclusion de contrat** de cession de titres, de concession de licences, règlement de copropriété



**Par l'apposition de** : « modèle déposé », sur vos marques enregistrées  
« ® » en vue d'informer les tiers de la protection par le droit de la PI :  
aspect dissuasif



## **COÛT D'UN DEPÔT DE BREVET EN FRANCE ?**

Une réduction de 50 % sur les principales redevances de procédure est accordée :

- aux personnes physiques;
- aux PME de moins de 1 000 salariés, dont le capital n'est pas détenu à plus de 25 % par une entité ne remplissant pas ces premières conditions;
- aux organismes à but non lucratif du secteur de l'enseignement ou de la recherche.

→ Le dépôt de la demande : 268 euros

→ Les redevances de maintien cinq premières années : 72 euros

→ La délivrance et l'impression du fascicule du brevet : 43 euros



## AIDES AU FINANCEMENT

- Aides nationales et régionales



- Crédit Impôts recherche



## LE MONOPOLE D'EXPLOITATION

- ✓ Le monopole est temporaire (20 ans maximum) et limité à un territoire donné (pays)

- ✓ Contrat créateur-société:

Monopole d'exploitation en échange de la divulgation des détails de l'invention

**ATTENTION : DROIT D'INTERDIRE ≠ DROIT DE FAIRE**



## **CONSEILS PRATIQUES**

- ✓ Pas de divulgation tant que la décision de déposer un brevet n'a pas été prise,

→ Maîtrise des communications d'informations tant en interne qu'en externe

### TRES EN AMONT DU PROJET

- ✓ Ce constituer une preuve de date / de contenu de l'invention,
- ✓ S'assurer de la liberté d'exploitation,
- ✓ Evaluer le caractère brevetable de l'invention



## **POURQUOI VALORISER LES ACTIFS PI ?**

- la concession de licence,
- les fusions et acquisitions,
- l'achat et la vente d'actifs de Propriété Intellectuelle,
- la réduction des coûts,
- en cas de litige.



## **QUE VAUT MON BREVET ?**

- L'importance du brevet,
- Le marché,
- La durée de validité des brevets,
- Quantité d'inventions préalables de même type,
- La couverture géographique.



**schmit -  
chrétien**

conseils en propriété industrielle,  
membre de la compagnie nationale  
des conseils en propriété industrielle

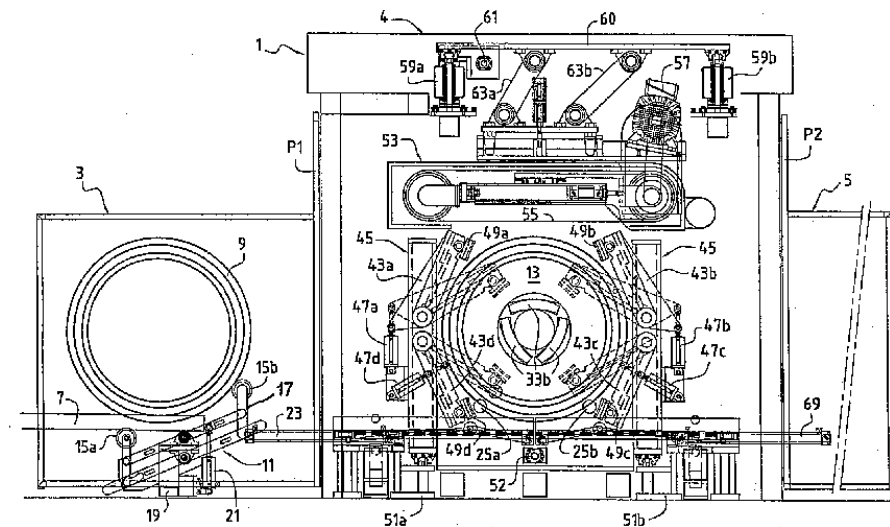
---

## QUELQUES EXEMPLES DE DEMANDES DE BREVETS



**54) DISPOSITIF ET PROCÉDE POUR PONCER UN FUT EN BOIS.**

- 57)** Ce dispositif pour poncer un fût en bois (13) est remarquable en ce qu'il comprend un robot comportant:
- des moyens (11, 17, 23) pour charger ledit fût (13),
  - des moyens (29a, 29b, 33a, 33b) pour saisir et faire pivoter ledit fût (13) autour de son axe,
  - des moyens (43a, 43b) pour extraire et repositionner les deux cercles de bouge dudit fût,
  - des moyens (53) pour poncer ledit fût, et
  - des moyens (69) pour évacuer ledit fût (13).



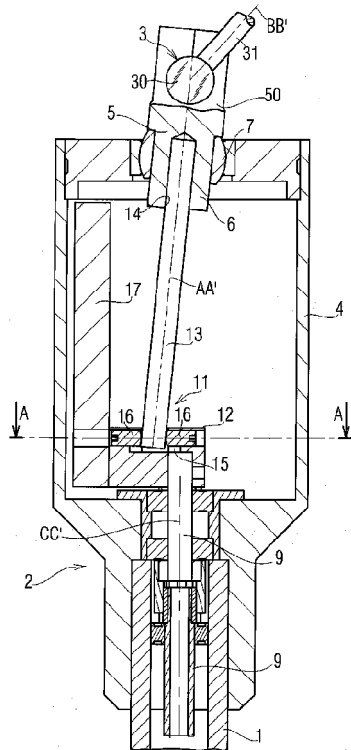
**TONNELLERIE RADOUX**

FR 2 846 266

Médaille d'OR Catégorie Vin / Innovation VINITECH / Palmarès 2010



**(54) Titre : APPAREIL A MAIN POUR LA RECOLTE MECANIQUE DES FRUITS PAR GAULAGE**



**(57) Abrégé :** L'appareil pour la récolte des fruits, comporte un manche (1) avec tête de cueillette (2) comprenant un corps (4) portant un élément oscillant de tête (5) prévu pour recevoir au moins un élément de battage (3) avec batteurs. L'élément oscillant (5) est en prise avec un mécanisme d'actionnement qui lui imprime un mouvement pendulaire conique. Ce mécanisme comprend un arbre de transmission (9) monté en rotation dans le manche (1), accouplé par son extrémité proximale à un moteur d'entraînement et par son extrémité distale à une transmission de mouvement (11) en prise avec l'élément oscillant (5). L'appareil est remarquable en ce que l'élément oscillant (5) est porté par une rotule (7) solidaire du corps (4) et que la transmission (11) comprend un levier (12) radial fixé à l'arbre (9) et une tige (13) solidaire d'une part de l'élément oscillant (5) et d'autre part du levier (12) et ce à distance de l'axe géométrique de rotation de l'arbre (9).

**INFACO SAS**

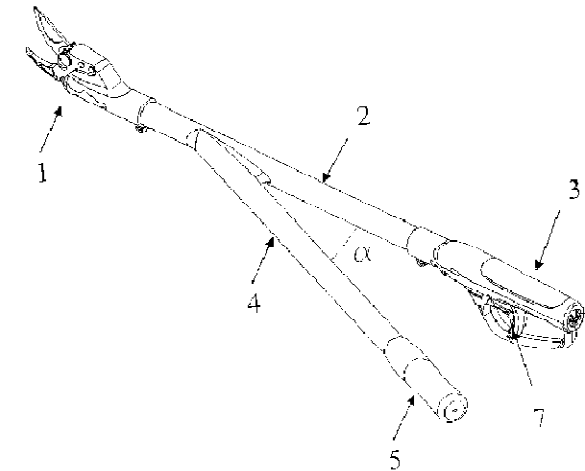
WO 2008071702

Médaille de Bronze Catégorie Vigne, Verger, Maraîchage / Innovation VINITECH / Palmarès 2010



**54) OUTIL ELECTROPORTATIF MECANISE A DEUX MANCHES.**

**57)** Outil électroportatif comportant une tête active (1) à entraînement motorisé animée par un actionneur (5) et installée à l'extrémité supérieure d'un manche (2) support de tête dont la partie basse est munie d'une poignée (3), caractérisé en ce qu'un deuxième manche ou manche auxiliaire (4) est fixé ou agencé pour pouvoir être fixé sur le manche support de tête (2), au-dessous et à distance de ladite tête active (1), en formant, au moins dans sa portion proximale, un angle aigu ( $\alpha$ ) avec ledit manche support de tête (2), ce manche auxiliaire (4) étant dimensionné de sorte que son extrémité libre munie d'une poignée (5) se trouve au niveau ou sensiblement au niveau de la poignée (3) dont est munie la partie basse du manche support de tête (2), l'une desdites poignées (3, 5) constituant la poignée de commande dudit actionneur.



**PELLENC**

FR 2 935 284

Médaille de Bronze fruits et légumes / innovations Sifel / Palmarès 2010



**schmit -  
chrétien**

conseils en propriété industrielle,  
membre de la compagnie nationale  
des conseils en propriété industrielle

---

**Merci de votre attention !**

**Bérénice AUBERT et Jean-Marc COQUEL**

**CABINET SCHMIT CHRETIEN SAS**